

## TARIFS

### 1 - ACQUÉRIR UNE CONCESSION

Au moment d'un décès :

- s'adresser au service décès cimetière de la mairie  
(rue des Martyrs - 29217 Plougonvelin ☎ 02 98 48 30 21)

Il peut être attribué des concessions par anticipation

### 2 - RENOUELER UNE CONCESSION

Le renouvellement s'effectue dans l'année d'expiration

### 3 - EMPLACEMENTS :

#### PLEINE TERRE, CAVURNE, CASE -COLUMBARIUM

Les emplacements sont attribués dans l'ordre des disponibilités de l'aménagement du plan

### 4 - CONCESSION RESERVEE À L'AVANCE

Obligation de délimiter son emplacement et de l'entretenir régulièrement.

### 5 - CONVERTIR UNE CONCESSION

La conversion est possible pour une durée plus longue que la précédente.

exemple : conversion de 15 ans en 30 ans

### CONCESSIONS PLEINE TERRE

2m <sup>2</sup> concession 15 ans (2 places)	115 €
2m <sup>2</sup> concession 30 ans (2 places)	210 €
4m <sup>2</sup> concession 15ans (4 places)	240 €
4m <sup>2</sup> concession 30 ans (4 places)	460 €

### CONCESSIONS COLUMBARIUM

Concession 15 ans (2 places)	310 €
Concession 30 ans (2 places)	600 €

*Plaque en noir fin , écriture or, dimension 10 X 20 cm à coller*

### CAVURNES

Concession 15 ans (4 places)	220 €
Concession 30 ans (4 places)	400 €

### JARDIN DU SOUVENIR

- La dispersion dans le puits des cendres n'est pas soumise à taxe
- Possibilité d'inscription sur la stèle du souvenir :

#### **déclaration obligatoire en mairie**

Emplacement	50 €
-------------	------

*Plaque en noir fin, écriture or, dimension 06 X 10 cm à coller*

*Achat et pose de la plaque à la charge du concessionnaire*

*En cas de changement d'adresse ou de décès du concessionnaire, prévenir le service cimetière*

*Les concessionnaires s'engagent à maintenir l'emplacement qui leur a été attribué en bon état d'entretien*



## VILLE DE PLOUGONVELIN

SERVICE DÉCÈS - CIMETIÈRE

MAIRIE  
rue des Martyrs  
29217 PLOUGONVELIN

 02 98 48 30 21

## VILLE DE PLOUGONVELIN



SERVICE DÉCÈS - CIMETIÈRE  
CONCESSIONS SÉPULCRALES

